Lachine
Montréal

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02-19003), avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 17 avril 2024, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition complète du bâtiment principal situé au 204, avenue Duranceau sur le lot portant le numéro 1 703 415 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné (au plus tard le 16 avril 2024), faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire d'arrondissement de Lachine par courriel à l'adresse suivante : lachinegreffe@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de demolition »
a/s de Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement,
Ville de Montréal
1800, boulevard Saint-Joseph,
Montréal (Québec) H8S 2N4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 16 avril 2024 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant une opposition doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

La documentation afférente à cette demande peut être consultée au Bureau Accès Montréal, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine du lundi au jeudi de 8h30 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h. Vous pouvez aussi le joindre au (514) 872-0311.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 28 mars 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Pour le Comité d'étude des demandes de permis de démolition